

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT

PV du conseil municipal du mercredi 4 septembre 2024 à 20h30 en mairie.

Présents : ANCIAN Jean Marc, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain,
DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, JOLY Laurence, MICHEL Rémi,
PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime,

Excusés : BELLOUZE Daniel, FLAMIN Déborah NEYRON Bernard,
MARCHAND Mélanie,

Absente : LOPEZ Marion

Procuration : Néant

Convocation du 26/08/2024

Secrétaire de séance : DUSSUC Marie Hélène

PV du conseil municipal du 3 juillet 2024 approuvé à l'unanimité

Extension Léman express

Intervention d'Alain Mayaud Président LEX 2050 en visioconférence.

LEX 2050 est une association franco-suisse à but non lucratif.

LEX 2050 est membre de Fédération nationale des associations d'usagers des transports.

En France, elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

En Suisse, elle est régie selon l'art. 60 et suivants du Code civil suisse (CC).

Le canton de Genève et la région Auvergne Rhône Alpes souhaitent poursuivre le développement du réseau Léman Express en étendant notamment les lignes au-delà de Bellegarde vers Culoz et Nurieux.

www.alprail.net.

Lex 2050 travaille actuellement sur plusieurs dossiers, notamment la réalisation d'une étude par CITEC <<https://www.citec.ch/prestations/etudes-ferroviaires/>> quant aux coûts d'infrastructure pour le prolongement du Léman Express en direction de Nurieux-Volognat, et la faisabilité de desserte.

Lex 2050 a déjà modélisé les tracés des trains (sillons) et peut arguer qu'il serait tout à fait possible d'offrir aux habitants du Haut-Bugey un train régional sans compromettre la circulation des TGV mais doit faire réaliser des études par d'autres bureaux d'ingénieurs et expert en mobilité, pour les présenter aux autorités compétentes et ne pas compromettre le prolongement du Léman Express en direction du Haut-Bugey.

Pour réaliser ces études, il est demandé une participation, sous la forme d'une subvention, aux communes intéressées sur la ligne de Nurieux-Volognat au pays de Gex. Pour Nurieux-Volognat, le montant est de 1200€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE l'octroi de cette subvention et son montant de 1200 €.

DIA déclaration d'intention d'aliéner

PUPUNAT/CARBADILLO 455AB 32 bâti sur terrain propre.

Superficie fr 117 m2

Le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption.

SAFER information

PONCET Loïc/COMMUNE D 0167 et D 190 superficie 24a 54 ca

RAY Daniel, Jean Paul /MAZUY Christophe ZA 26 superficie 2ha 59a 30 ca, a reçu une communication téléphonique ce jour de la SAFER .

Réflexions du conseil municipal.

Règlement salle des fêtes

Suite à des difficultés concernant la location de la salle des fêtes, il est proposé de modifier le règlement et le contrat de location de celle-ci.

Les modalités de location changées sont les suivantes :

*La demande du particulier ne sera prise en compte que si le particulier réside dans la commune plus de 9 mois par an.

*Toute infraction au règlement intérieur privera le demandeur d'une future location.

*En cas d'impossibilité par la commune de mettre la salle à la disposition du demandeur, aucun recours ne pourra être engagé contre la commune, l'organisateur devant prendre toutes dispositions pour se couvrir contre ce risque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** ces modifications.

Bons d'achat personnes âgées

Il est proposé au Conseil Municipal une modification aux conditions d'attribution des bons d'achat.

Madame le Maire :

- **RAPPELLE** au Conseil Municipal que par délibération 76 du 4 octobre 2017, il a été décidé de proposer à compter de 2017 à chaque personne âgée de plus de 70 ans un repas organisé par la mairie, ou des bons d'achat d'une valeur totale de 40 € à valoir chez les commerçants de la Commune.

Et d'offrir à chaque personne âgée de plus de 70 ans et qui se trouve en établissement de soins ou en établissement pour personnes âgées en état de dépendance des produits de soin.

Il s'agit d'en modifier la condition de bénéfice à chaque personne âgée de plus de 70 ans qui réside dans la commune plus de 9 mois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour modifier ces dispositions à l'obligation de résider plus de 9 mois dans la commune.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal 2024
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette disposition

Etat des lieux et bail pour un box à l'espace santé en faveur de Marlène PHE infirmière

Travaux

Chapelle : Toiture terminée. Réunion le 12 septembre pour les décors.

Voirie : Les travaux ont commencé : trottoir chemin de la Gare, parking des anciens.

Le marquage de l'église à Volognat et du chemin de Gravière restent à faire.

L'éclairage a été changé à **la bibliothèque**, fin octobre et la porte sera remplacée.

Logement d'urgence : une réunion des entreprises pour établir le planning d'intervention à programmer.

Ecole

Rentrée effectuée le 2 septembre.

Décharge de la classe de Mme Thomasset assurée par Mme Mermety.

Décharge de la classe de Mme la directrice assurée par Mme TAPONAT.

Mme Boulmé PS MS directrice

Mme Girardi GS CE1

Mme Daudet Burgat CP CE2

Mme Thomasset CM1 CM2

Les demandes de petits travaux, le nettoyage des locaux et des couchettes ont été effectués.

Invitation à l'école concernant un PAI alimentaire le 03/09/2024.

Haut Bugey Agglomération

PV du 13 juin 2024 et liste des délibérations du 18 juillet 2024.

Evaluation environnementale AH 317 et AH001.

Avis défavorable concernant un permis de construire avec toit terrasse dans lotissement sur parcelle de 463 m² à reconsidérer. Admis au PLUIH.

Arrêt du projet de révision du SCOT Haut Bugey.

Compte rendu des commissions intercommunales.

Divers

*Des affouillements à CREPIAT en zonage N ont été réalisés, ceci sans déclaration préalable. Un constat d'huissier et une demande de bornage ont été commandés.

*Analyses ARS de l'eau à Berthiand : le 05/07/2024 et 28/08/2024. A Mornay le 08/08/2024

Eau respectant les limites et les références de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2017 pour les paramètres mesurés.

Eau respectant les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

*Remerciements de Monsieur le Président et Madame la Préfète de l'Ain aux municipalités relatifs aux élections européennes et législatives.

*Scouts au château de Volognat : Problème de tri.

*Réclamations de nuisances sonores : Déplacement du maire pour constater que l'entreprise est en règles.

*L'inscription au programme de modernisation de l'éclairage public est confirmée par le SIEA.

*Avis favorable de la commission de sécurité établi par la préfecture pour le restaurant le Tam Tam's.

*Compte rendu de l'assemblée générale de la SEMCODA.

*Remerciements associations.

* Ordre de service hors convention pour enlever des véhicules sur propriété SEMCODA. Paiement par la SEMCODA.

*Fermeture de la ligne entre Paris et Lyon du 08/11/2024 au 13/11/2024 pour la modernisation de la ligne à grande vitesse TGV

* Rappel du règlement communal d'urbanisme concernant les nuanciers en vigueur depuis le 28/05/2014.

*Convention décl'a loc entre l'office de tourisme et la commune. Décla loc est un outil gratuit qui facilite les procédures de déclarations de meublés des chambres d'hôtes.

*Rencontre le 31 juillet entre Mme la présidente de la bibliothèque, la responsable bibliothèque du département et la commune pour le suivi de convention de fonctionnement.

*Présence d'une vache morte dans un pré à VERS en bas du village à droite du ruisseau « sous la ville » depuis 2 mois.

*Signalements à la gendarmerie d'adolescents sur des motos bruyantes avec infractions au code de la route.

Commémoration de l'armistice le 11 novembre à 11h à Mornay.

Le repas des anciens du conseil municipal et des agents municipaux aura lieu le samedi 7 décembre 2024 au TAM TAM'S.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 4 janvier à 11h. Les associations pourront exposer à cette occasion.

Prochain CM le mercredi 2 octobre 2024 à 20h30.